

classique, sans distinction de stade ou de sévérité, sans parcours de soins dédié. Il n'existe aucune filière de soins spécifique aux premiers épisodes psychotiques, ou d'actions de prévention visant à réduire le risque de transition vers la maladie. En accord avec le Plan de santé mentale 2019-2023 de la Polynésie française, il a été créé en 2019 une équipe mobile d'hospitalisation à domicile. Dans le même cadre, pour 2020, le Pays et les régimes de protection sociale vont apporter un soutien financier au Centre hospitalier de la Polynésie française au moyen de trois Contrats d'objectifs et de moyens entre le CHPF et la Caisse de prévoyance sociale. Le premier contrat d'objectifs et de moyens vise à compléter les effectifs de l'équipe mobile d'hospitalisation à domicile et à créer une équipe de réhabilitation pour permettre la sortie de patient hospitalisé de façon chronique depuis plusieurs années et une meilleure prise en charge des patients chroniques placés en famille d'accueil et dispositifs d'hébergement. Le deuxième contrat a pour objectif la mise en place d'un programme « Premiers Épisodes Psychotiques-Prévention-Réhabilitation » qui complétera l'offre de soins par des actions de prévention telles que la sensibilisation du public face à la pathologie schizophrénique ou le dépistage précoce, ainsi que le renforcement du suivi au moment de l'entrée dans la maladie. Le troisième contrat concerne l'Education Thérapeutique des patients (ETP) qui est d'une utilité cruciale pour aider les psychotiques et leur entourage à comprendre la maladie, à l'intégrer et donc à mieux comprendre et accepter les soins proposés en devenant partenaires des décisions et non plus en subissant ceux-ci de façon passive.

Concernant le soutien du Pays aux familles et aux associations, pour les patients ayant un handicap majeur, le fonds d'action sociale des régimes de protection sociale dispose de dispositifs d'aidants familiaux dédiés aux personnes âgées et/ou handicapées vivant à domicile, dont l'état de santé fragile requiert une assistance ou une surveillance régulière. Ces dispositifs permettent un soutien financier à hauteur de 50 000 F CFP mensuel lorsqu'un membre de la famille est nécessaire afin d'assurer les tâches de la vie quotidienne que le bénéficiaire ne peut plus réaliser seul. A cela s'ajoute des dispositifs privés d'aide à la personne pour lesquels certaines prestations sont prises en charge par la CPS. Pour les associations, la loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes fixe la possibilité, et les conditionnalités qui en résultent, de subventionner des associations œuvrant pour l'intérêt général. La délibération n° 2017-114 APF du 7 décembre 2017 a créé un Fonds de prévention sanitaire et sociale ayant pour objet de financer les actions de prévention et d'accompagner à la prévention dans le domaine social ou sanitaire. Aussi, le Pays peut soutenir des associations qui s'impliquent auprès des familles des patients souffrant d'un handicap psychique. J'invite d'ailleurs ces associations à proposer un projet et à solliciter une subvention qui, si elle répond aux conditions réglementaires, pourrait aboutir à un financement du Pays.

Des subventions ont déjà été attribuées dans ce cadre à des associations et pour des formations, comme par exemple, pour SOS Suicide que vous connaissez bien et pour qui un diplôme universitaire santé de l'adolescent a été créé.

L'association Taputea Ora, que vous avez cité tout à l'heure, m'a informé de sa création en avril 2019 et de son projet de solliciter l'affiliation à l'UNAFAM, association reconnue au niveau national d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques. Le projet porté par cette association est important et essentiel. En cas de demande de subvention de leur part, celle-ci retiendrait toute l'attention du gouvernement.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Je passe la parole à Madame Eliane Tevahitua. Vous pouvez poser votre question. Merci.

QUESTION ORALE DE MADAME ELIANE TEVAHITUA RELATIVE AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX EN NOMBRE INSUFFISANT ET ETUDIANTS EN FORMATION

(Lettre n° 11644 SG du 26/11/2019)

M^{me} Eliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, Mesdames et Messieurs les ministres. *Bonjour*, chers collègues. *Bonjour* au public présent. Madame la ministre, *bonjour*.

A l'occasion de la séance budgétaire du 13 décembre 2018, vous répondiez à ma question orale relative à la mise en œuvre de la politique de la famille et annonciez poursuivre la réorganisation de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) entamée en mai 2017 et ce conformément à l'évaluation des besoins en emplois, effectifs et compétences réalisée par la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA).

Au vu de leurs bilans d'activité, le rapport d'audit de la DMRA fait état d'un effectif insuffisant de travailleurs sociaux dans les neuf circonscriptions d'action sociale couvrant l'ensemble des archipels : il n'y en a que 45 dans le secteur de la polyvalence, 41 à la protection de l'enfance et quatre dédiés aux publics vulnérables (c'est-à-dire les personnes âgées dépendantes et handicapées). Pour assurer correctement leurs missions, il met en exergue l'impérieuse nécessité de doubler les effectifs de la polyvalence et de la protection de l'enfance, et de majorer de neuf postes le secteur dédié aux publics vulnérables. En d'autres termes, de créer 90 postes supplémentaires de travailleurs sociaux. Ces besoins estimés sont corroborés par les normes communément admises d'« un travailleur social pour 3 500 habitants en polyvalence » et d'« un travailleur social pour 30 suivis en protection de l'enfance ».

Depuis 2019, consécutivement aux recommandations dudit rapport, 12 postes d'assistants Socio-éducatifs dédiés à la protection de l'enfance ont été créés sur 24 demandés par vos soins. Malgré cela, 80 postes de travailleurs sociaux manquent encore en circonscription.

Par ailleurs, ledit rapport s'inquiète de la pyramide des âges à la DSFE car 37 % de l'effectif a plus de 50 ans et pose à juste titre « la question du renouvellement des effectifs et des formations initiales à entreprendre immédiatement et sur les quinze prochaines années ». Pour conserver les futurs diplômés, il préconise même « d'envisager un système de recrutement par concours et titulariser le stagiaire à l'issue de la formation. La formation vaudrait période de stage avec à l'issue une obligation de servir le Pays durant au moins cinq années, sauf à rembourser la formation ».

Pour pallier aux futurs départs à la retraite et pourvoir aux besoins précités en travailleurs sociaux, la formation initiale des étudiants assistants de service social et des éducateurs spécialisés a été mise en place depuis septembre 2018 à partir de l'Institut polynésien de formation sanitaire et sociale de la Croix Rouge française. Les premières promotions devraient sortir dès juin 2021.

Madame la ministre, pouvez-vous nous faire un état des lieux de la formation initiale de nos étudiants assistants de service social et éducateurs spécialisés depuis 2018 et des éventuelles bourses d'études qui leur sont allouées ? Quelles sont les perspectives de formation sur 15 ans ?

Et à supposer qu'il existât, quel est votre plan pluriannuel de recrutement de ces jeunes polynésiens diplômés d'Etat à partir de juin 2021 ? Prévoyez-vous de programmer des concours à leur intention comme le recommande l'audit et comme le réclament les agents de la DSFE dans leur récent préavis de grève ?

Dans le cadre du projet de budget général du Pays pour l'exercice 2020, prévoyez-vous de créer des postes de travailleurs sociaux pour alléger le fardeau physique et psychologique qui pèse quotidiennement sur nos agents actuels, tout en privilégiant l'emploi local ?

Je vous remercie, Madame la ministre, des réponses que vous daignerez m'apporter. *Merci*

Le président : *Merci. Bonjour.* Monsieur le Président. *bonjour.* Madame la ministre de la famille et des solidarités. Vous avez la parole.

M^{me} Isabelle Sachet : *Merci,* Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le vice-président, chers collègues ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, à nos étudiants ici présents, bienvenue à vous et bonjour à tous !

Madame la représentante, comme je vous l'ai précisé dernièrement en commission, j'ai sollicité ces derniers mois un état des lieux exhaustifs des besoins prévisionnels à satisfaire en travailleurs sociaux sur l'ensemble du secteur social de notre Pays.

Un comité de pilotage dirigé par la directrice de la DSFE a immédiatement été constitué pour effectuer cette étude. Un premier retour indique sur les 10 prochaines années un besoin en recrutement d'environ 107 agents titulaires relevant de la filière socio-éducative. Outre les besoins en personnels exprimés par ce service, un état des lieux doit également m'être livré très prochainement s'agissant des associations œuvrant dans les établissements des secteurs médico-socio-éducatifs de l'éducation et dans les services de la justice. Parallèlement, et au-delà des seuls besoins en éducateurs spécialisés et en assistants sociaux, seront intégrés également les besoins en personnel de direction, titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale et du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale.

L'objectif essentiel à terme de ces travaux est de définir une planification pluriannuelle réaliste des besoins à satisfaire en termes de ressources humaines. En outre, à la rentrée 2019, un cycle de formation au diplôme d'Etat d'assistant social a été mis en place pour intégrer une quinzaine d'étudiants. A la rentrée de 2020, la formation de 15 éducateurs spécialisés et de 15 moniteurs éducateurs sera lancée. Et pour la rentrée 2021, une promotion de 15 éducateurs spécialisés et une autre de 21 assistants sociaux seront qualifiés.

La contribution du Pays en matière de formation des travailleurs sociaux est aujourd'hui déjà conséquente. La DSFE bénéficie d'une enveloppe de 80 millions de F CFP pour le financement des plans de formation mis en œuvre par l'Institut polynésien de formation sanitaire et social que nous remercions grandement pour la qualité des enseignements prodigués à nos étudiants. Il reste bien évident que nous devons prévoir, avec ma collègue en charge de la modernisation de l'administration, les concours administratifs pour l'entrée dans la fonction publique afin d'accueillir tous ces nouveaux professionnels de l'action sociale une fois qu'ils seront diplômés.

Pour rappel, 24 millions F CFP sont prévus au budget 2020 pour les bourses de nos étudiants en fin de formation en métropole, et 204 400 000 F CFP pour la formation continue de nos travailleurs sociaux sur le Pays.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, mon ambition est également de développer la promotion des carrières professionnelles du secteur social auprès des jeunes étudiants polynésiens. Il nous faut en effet susciter les vocations nécessaires au comblement des carences relevées. C'est pourquoi un plan de communication dédié sera élaboré en ce sens pour l'année 2020.

Enfin, bien que la mise en place d'un plan de recrutement pluriannuel soit incontournable, il y aurait également d'autres façons d'être plus efficace sans pour autant n'avoir recours systématiquement qu'à des moyens humains supplémentaires. Par exemple, la définition des tâches des personnels administratifs, secrétaires notamment, gagnerait à être plus pointue. L'allègement des procédures, la simplification des formulaires, la mise en place de réunions collectives sont d'autres moyens à disposition qui permettraient de tendre vers une réorganisation de la DSFE beaucoup plus efficiente. L'objectif sera alors de favoriser l'action essentielle des travailleurs sociaux qui se situe dans l'écoute, le dialogue et la prise en charge humaine. La performance de l'action sociale sur l'ensemble de la Polynésie française est incontournable et les Polynésiens la méritent amplement. Nous mettrons donc en œuvre les moyens pour y arriver.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : *Merci,* Madame la ministre. La parole est à Madame Sylviane Terootea pour sa question. *Merci.*

QUESTION ORALE DE MADAME SYLVIANE TEROOATEA SUR LA PEREQUATION EN MATIERE D'ELECTRICITE
(Lettre n° 11656 SG du 26/11/2019)

M^{me} Sylviane Terootea : Monsieur le Président de notre pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le président de l'assemblée, Madame la secrétaire générale, chers collègues, chers public et internautes, bonjour.

Monsieur le Président, pour la mise en place de la péréquation sur le coût de production du kilowatt à l'échelle de la Polynésie, actuellement une injustice existe entre les communes sous concession EDT-Engie et celles en régie communale.

Un petit rappel. L'autorité concédante de la compétence de l'énergie hors de la concession nord n'est pas le Pays, mais bien l'ensemble des conseils municipaux par le vote d'une délibération. En effet, la péréquation est actuellement mise en place sur les concessions EDT (entre Tahiti Nord et les îles) du fait qu'EDT bénéficie de coûts de production sur Tahiti Nord (hydroélectrique et consommation de fuel) beaucoup moins cher que le gasoil